

**COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2014**

-----

**Convocation du 4 juin 2014**

**Monsieur le Maire** ouvre la séance à 18 heures 40 et rappelle les dispositions de l'article L.2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales qui indique que « *dans les séances où le Compte Administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son Président* ».

**ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE**

**Monsieur le Maire** propose la candidature de M. Jean-Pierre AUFFRET, Premier Maire-Adjoint, qui est adoptée à l'unanimité, afin d'assurer la présidence de l'Assemblée.

**Monsieur Jean-Pierre AUFFRET** qui est très honoré de la confiance que lui accorde l'Assemblée Municipale, procède à l'appel des présents ainsi qu'à la lecture des pouvoirs déposés :

**Etaient présents :**

M. Gilles CATOIRE, Maire (jusqu'à 22h30 et à partir de 22h50)  
M. Jean-Pierre AUFFRET, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, Président de Séance.  
M. Nicolas MONQUAUT, Mme Catherine ALFARROBA (jusqu'à 23h05 et de 23h15 à 23h30),  
M. Réda BELHOUCHE, Mme Danielle RIPERT, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Michelle PAGÈS, M. Julien PEREZ, Mme Samia IDRI-BAYOL, M. Philippe CARON, Mme Monique DHUIN,  
M. Rodolphe OPPENHEIMER, Mme Fatma-Zohra RABIAI MEZAACHE, M. Serge BERNARD,  
Mme Lynda BELHADI (à partir de 19h15), M. Abderrahman ACHIBANE, Adjoint au Maire ;  
MM. Ansoumany SYLLA, Patrick VIÉ, Mme Corinne GAUDRÉ, MM. Jean-Luc BRACHET,  
Régis LANG, Mmes Clotilde VÉGA-RITTER, Samia LOUAKI, Kandji GUIDIALA, M. Ludovic PLANTÉ, Mme Marion GARNIER, M. Rémi MUZEAU (jusqu'à 22h25), Mmes Agnès DELACROIX (jusqu'à 22h25), Agnès COLLONGE (jusqu'à 22h25), MM. Stéphane COCHEPAIN (de 19h20 à 22h25), Rachid HADDADI (de 19h15 à 22h25), Mmes Alice LE MOAL (jusqu'à 22h25), Mireille GITTON (jusqu'à 22h35), M. Azise SETTERAHMANE (jusqu'à 22h35), Mme Alvine MOUTONGO-BLACK (de 20h25 à 21h55), M. Patrice PINARD (jusqu'à 22h35), Mme Marie-Claude FOURNIER, M. Aïssa TERCHI, Conseillers Municipaux ;

**Etaient représentés :**

Mme BEREGOVOY-COTTINEAU par M. AUFFRET  
Mme ALFARROBA par M. LANG (de 23h05 à 23h15 et à partir de 23h30)  
Mme DUMAS-MARGUERY par M. SYLLA,  
Mme PICCA par M. PLANTE  
M. MERCIER par M. MUZEAU (jusqu'à 22h25)  
M. SCHULLER par M. PINARD (jusqu'à 22h35)  
Mme GALINIE par Mme GITTON (jusqu'à 22h35)  
Mme MOUTONGO-BLACK par M. SETTERAHMANE (jusqu'à 20h25 et de 21h55 à 22h35)

**9.21- Avis sur la demande d'autorisation d'exploiter une chaufferie au 21 rue Fournier à Clichy, comportant des activités classables sous les rubriques 2910/A/1 – activité soumise à autorisation, 2910/B/2/a – enregistrement et 3110 – autorisation, de la nomenclature relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, présentée par la Société de Distribution de Chaleur de Clichy**

Après avoir entendu le rapport de **Monsieur Ludovic PLANTE**, Adjoint au Maire délégué, et à la majorité absolue des suffrages exprimés (30 pour, 2 contre),

**EMET un avis favorable sur l'exploitation à CLICHY (92110), d'une chaudière biomasse et d'un bâtiment de stockage sous les rubriques susvisées de la nomenclature relative aux installations classées pour la protection de l'Environnement, sis 21 rue Fournier.**  
**DIT QUE** la présente délibération sera notifiée au Préfet des Hauts de Seine

## **X – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**10.1- Périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat - Approbation du Cahier des Charges de rétrocession du fonds de commerce de restauration, sis 5 place du Marché, suite à l'exercice du droit de préemption**

Après avoir entendu le rapport de **Madame Michelle PAGES**, Adjointe au Maire déléguée, et à l'unanimité,

Le Conseil,

**APPROUVE** le cahier des charges de rétrocession du fonds de commerce de restauration du local situé 5 place du Marché à Clichy.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes relatifs à l'appel à candidature pour la reprise de ce fonds de commerce.

**10.2- Vœu présenté par M. Aïssa TERCHI pour le Groupe des élus Clichy Citoyenne, Europe Ecologie, les Verts, Parti de Gauche, Front de Gauche**

A l'unanimité,

Le Conseil,

**ADOpte** le vœu ci-dessous, présenté par le Groupe des élus Clichy Citoyenne [Europe Ecologie, les Verts, Parti de Gauche, Front de Gauche]

*« Le 14 juin 2013, la commission européenne a obtenu mandat de la part de tous les Etats membres pour négocier avec les États-Unis le Transatlantic free trade area (TAFTA) en vue de conclure un accord de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement. Cet accord, vise à instaurer un vaste marché de libre échange entre l'Union européenne et les Etats-Unis, allant au-delà des accords de l'OMC.*

*Négocié dans le plus grand secret, il pourrait être paraphé d'ici 2015 sans la consultation des citoyens et des élus, et vise à instaurer la libre circulation des marchandises, des capitaux, des services et des personnes. Il a ainsi pour ambition de démanteler les droits de douane restants,*

entre autres dans le secteur agricole et de supprimer des « barrières non tarifaires ». Il prévoit en effet que les législations en vigueur des deux côtés de l'Atlantique soient « harmonisées » pour faciliter le libre échange.

Or les U.S.A. sont aujourd'hui en dehors des principaux cadres du droit international en matière écologique, sociale et culturelle. Ils refusent d'appliquer les principales conventions sur le travail de l'OIT, le protocole de Kyoto contre le réchauffement climatique, la convention pour la biodiversité, mais aussi les conventions de l'UNESCO sur la diversité culturelle. Leurs règlements sont donc dans la plupart des cas moins protecteurs que ceux de l'Europe.

Ce marché commun libéralisé avec les U.S.A. risquerait donc de tirer toute l'Europe vers le bas et inciter au pire productivisme. De plus, cet accord de partenariat transatlantique permettrait aux entreprises, en particulier aux multinationales, via la procédure dite du mécanisme privé de règlement des différends, d'attaquer en justice les Etats ou Collectivités qui, de par leurs politiques de santé, de protection de l'environnement ou de régulation de la finance par exemple, ne se plieraient pas aux exigences d'un libéralisme de plus en plus effréné. Les investisseurs privés pourraient ainsi contourner les lois et les décisions qui les gêneraient puisque l'accord prévoirait que les entreprises puissent contester en justice des décisions prises par les Etats et réclamer des dommages et intérêts.

Dans ce cas, demain, des multinationales pourraient donc par exemple forcer le gouvernement français à signer des permis d'exploitation de gaz de schiste ou autres hydrocarbures dits non conventionnels, à accepter la culture d'OGM en plein champ, l'importation de bœuf aux hormones ou encore du poulet à la dioxine.

Au lendemain des élections européennes, les élus du conseil municipal de Clichy, citoyens européens engagés souhaitent s'exprimer sur TAFTA.

Ce projet de Grand Marché Transatlantique (GMT), en démantelant une partie importante des droits de douane, en particulier sur le marché agricole, s'attaque à la qualité de la production en Europe, en France, à notre environnement et à notre santé. Les déréglementations qu'il induit permettraient l'arrivée sur nos étals de produits alimentaires, jusqu'ici encadrés ou interdits en Europe, comme le poulet lavé à la javel. Ce faisant il impacterait notre politique communale. En matière de repas, dans les cantines scolaires, ou par portage du CCAS, nous n'aurions plus une traçabilité complète sur la provenance des aliments. Il influencerait évidemment sur les achats de fourniture de la Ville en ayant pour effet un dumping de la production locale et un frein à la mise en place de circuits courts.

Par ailleurs, l'impact sur d'autres aspects de la vie communale serait assez vite défavorable à nos finances et à nos choix politiques puisque l'écosystème productif des Etats-Unis s'attaque clairement à nos brevets, à la propriété intellectuelle, à la production culturelle, ceux-ci étant le vivier potentiel de notre action dans tous les domaines sur le territoire de la Ville.

C'est pourquoi, nous, élus de la Ville de Clichy réunis en Conseil Municipal le 10 juin 2014, déclarons refuser toute tentative d'affaiblissement du cadre législatif et réglementaire, national ou européen, en matière sociale, économique, sanitaire, culturelle, environnementale et de défense des services publics et formons le vœu :

Que le gouvernement de la France intervienne avec tous les moyens à sa disposition auprès de la Commission européenne pour obtenir la suspension des négociations sur le Partenariat transatlantique et qu'il permette l'ouverture d'un débat national sur le Grand Marché

*Transatlantique impliquant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations syndicales et associatives, des organisations socioprofessionnelles et des populations ;*

*Que les députés européens convoquent ce débat et refusent que la Commission européenne prenne position tant que les enjeux n'ont pas été portés à la connaissance et à l'expertise des citoyens européens, via la diffusion publique immédiate de l'ensemble des textes relatifs aux négociations du T.A.F.T.A. »*

-----  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le mercredi 11 juin à 00 heures 20

-----  
Compte rendu, par extraits, publié par affichage sur le panneau administratif extérieur de la Mairie,  
réservé à cet usage, le **18 JUN 2014**

-----  
Le Maire,  
Conseiller général,

